

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78120

Objet

BÂTIMENTS COMMUNAUX
Restauration des peintures
du COMPLEXE HIPPIQUE

M. BITARD Yves

DATE DE CONVOCATION

22 septembre 1978

DATE D'AFFICHAGE

22 septembre 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 18

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit
le vingt neuf septembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOCHE, MM. LIS,
LACHAUD, FABER, BOUTET, BUJARD, BOUCHET, PAPEAU, BOISARD, MAURELLET,
GUICHAOUA, BOULAN, BROTEAU, TAP, PELLETIER, CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. POUGET par M. LIS DUFEIL par M. MAURELLET
POUMAILLOUX par Me DUFOUR VIAUD par M. PAPEAU
COLLE, par M. TETARD Mme TACQUET par M. BUJARD

Absents : MM. MONTRON, BERLAND, NAULIN

M. PELLETIER

a été élu Secrétaire.

La réalisation d'un programme de peintures s'avère indispensable. Il importe en effet de sauvegarder l'état et l'aspect de certains bâtiments communaux tels entre autres le COMPLEXE HIPPIQUE.

Une consultation préalable auprès de plusieurs entreprises locales a permis d'obtenir de l'Entreprise BITARD Yves, une offre de prix arrêtée à la somme globale de 88.605,04 F. toutes taxes comprises, les autres entreprises (NAULIN Frères, OCEANIC, DULAGE, LAVERGNE et BITARD Denis), s'étant abstenues.

M. le Rapporteur propose en conséquence à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur la proposition de l'Entreprise BITARD Yves.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Qu'il l'expose de M. le Rapporteur

Vu le Code des Marchés Publics et notamment les articles 308 et 309,

Vu le projet de marché négocié et notamment les conditions de prix consenties,

Considérant la nécessité et l'urgence de l'opération, afin de sauvegarder le patrimoine communal,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer un marché négocié avec l'Entreprise BITARD Yves, 129 avenue de Pontailac à ROYAN, pour l'exécution des travaux de peintures du COMPLEXE HIPPIQUE, le montant du marché étant estimé à QUATRE VINGT HUIT MILLE SIX CENT CINQ FRANCS CINQ CENTIMES (88.605,05 Fr) toutes taxes comprises.

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Chapitre 909.22 Article 232.0 sous la rubrique "Travaux de grosses réparations au Complexe Hippique" du Budget Primitif 1978.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre M. les Membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 18 OCT. 1978

Le Sous-Préfet.

P. HUG